

MANDAT DU
**Groupe de travail Grands carnivores, ongulés
sauvages
et société (WISO)**
POUR LA PÉRIODE 2023-2024
(COMPRISE ENTRE LA XVII^e ET LA XVIII^e RÉUNION DE LA
CONFÉRENCE ALPINE)

1. Remarques introductives

Importance des problématiques relevées et pertinence des approches proposées pour les aborder

Le Groupe de travail Grands carnivores, ongulés sauvages et société (WISO) se propose de trouver des solutions afin de gérer les grands carnivores et les ongulés sauvages en harmonie avec la société. La connaissance des méthodes de suivi, de l'état des populations de grands carnivores et de leurs possibilités de gestion, et la comparaison des modèles financiers liés aux mesures préventives, représentent les bases solides nécessaires pour poursuivre le travail vers une meilleure acceptation politique et sociale de la cohabitation dans la région alpine.

Le Groupe de travail WISO, dans l'ensemble de son activité, est engagé dans une approche intégrée combinant les aspects écologiques, sociaux et économiques que comporte la gestion des grands carnivores et des ongulés sauvages.

2. Objectifs

Description des objectifs à atteindre d'ici à la XVIII^e Conférence alpine

1. Promouvoir les échanges d'informations, de données scientifiques et d'expériences entre les membres du Groupe de travail, afin de soutenir les processus décisionnels et la coordination des actions de gestion concernant les grands carnivores. Ces échanges comporteront également une mise à jour sur les actions à l'échelon UE, international et national (publication d'études, décisions politiques, déclarations sur les grands carnivores...).
2. Partager les méthodes de suivi et les données disponibles/appliquées pour les grands carnivores, ce qui permettra de comprendre la viabilité des populations pour les différentes parties contractantes.
3. Comparer l'utilisation et l'interprétation des régimes de dérogation à la Convention de Berne et à la directive 92/43/EEC du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (Directive Habitats) en matière de gestion des grands carnivores.

4. Présenter les modèles nationaux d'utilisation du FEDER pour les mesures de prévention (au titre de la PAC en cours et de la prochaine PAC) – quelles sont les nouveautés ?
5. Échanger des exemples de bonnes pratiques quant à la manière d'adapter la gestion des ongulés sauvages selon la présence des grands carnivores, en discuter lors d'un symposium avec un cercle plus vaste d'expertes et experts / de parties prenantes.

3. Résultats attendus

Description des résultats attendus en référence aux différents objectifs

1. Mises à jour régulières, par les membres du Groupe de travail, sur les informations, problèmes, mesures et développements survenant dans l'UE et dans les pays et régions alpins et dans le cadre de la Convention de Berne dans les domaines considérés. Formulation d'idées et de recommandations à l'intention des membres du Groupe de travail afin qu'ils relèvent les défis se présentant dans leurs pays et régions respectifs.
2. Court rapport/carte montrant les populations de grands carnivores dans la région alpine.
3. Note sur la comparaison de l'utilisation et de l'interprétation des régimes de dérogation à la Convention de Berne et à la directive Habitats en matière de gestion des grands carnivores.
4. Mise à jour du précédent rapport sur l'utilisation du FEADER pour protéger l'élevage de bétail dans les pays alpins (2018).
5. Court rapport après le symposium.

4. Méthode de travail

Présentation du calendrier prévu (réunions et autres activités, principaux jalons)

Le Groupe de travail se réunira au moins trois fois pendant la période de mandat, en axant chaque réunion sur un/deux sujets.

5. Coopération

Description de la coopération prévue avec d'autres organes de la Convention alpine et d'autres partenaires et processus pertinents, et des bénéfices attendus

Coopération avec le Comité consultatif sur la biodiversité alpine concernant les méthodes de suivi et les données touchant les grands carnivores des Alpes.
Coopération, d'après le résultat du précédent mandat en matière de connectivité écologique, avec le Groupe de travail Aménagement du territoire et développement durable – avec présentation des résultats et recherche de synergies.

6. Communication

Description des objectifs de communication, ainsi que des cibles et des mesures respectivement prévues

- Favoriser le dialogue avec les parties prenantes alpines concernées (y compris dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de la société civile) sur des sujets tels que la cohabitation.
- Organiser un symposium sur les échanges d'exemples de bonnes pratiques quant à la manière d'adapter la gestion des ongulés sauvages selon la présence des grands carnivores.

7. Lien avec le Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine

Description de la contribution des objectifs et activités proposés à tout ou partie des domaines prioritaires du PTP 2023-2030 (biodiversité et écosystèmes / action climatique / qualité de vie / interconnexions, synergies et compromis entre les domaines susmentionnés)

Les actions prévues par le mandat contribueront à la mise en œuvre du domaine prioritaire 1 « Conserver et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins » du Programme de travail pluriannuel 2023-2030 de la Conférence alpine. Les membres du GdT WISO partageront les méthodes de suivi et les données disponibles/appliquées pour les grands carnivores, ce qui permettra de comprendre la viabilité des populations pour les différentes parties contractantes – contribuant ainsi au domaine prioritaire par un meilleur suivi de l'état de ce segment de biodiversité dans les Alpes.

8. Présidence

La Présidence sera assurée par la Slovénie.